

# FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019

(à remettre avec le règlement à un membre du Bureau ou dans le casier en Mairie)

Nom et Prénom de l'élève MUSICIEN :						
Date de naissance :// Garçon – Fille *	Nombre d'année(s) de pratique instrumentale : (*Rayez la mention inutile)					
Adresse de l'élève:						
Noms et Prénoms des représentants légaux:Tel :////						
	Tel :///					
E-Mail :	@					
	@					
Attention : toutes les informations transiteront par mail,						
merci de communiquer une adresse consultée régulièrement						

	Eveil Musical dès 4 ans (45 min.)	Parcours instrument Formation Musicale (60 min. cours collectif) + instrument (30 min. cours individuel):  Instrument choisi:	Ateliers au choix*: (sous réserves d'un minimum d'inscrits) (60 min.) -Atelier Vocal -Atelier Drumline -Atelier HOME STUDIO/Enregistrement
Tarifs annuels Malissardois*	200€	450€	130€ par atelier (100€ avec parcours)
Tarifs annuels non Malissardois*	230€	480€	160€ par atelier (130€ avec parcours)

Nombre de chèques remis lors de l'inscription (sans règlement, l'inscription ne sera pas prise en compte):

..... Chèque(s) de cotisation annuelle (Les tarifs incluent 10€ d'adhésion à l'association)

#### Réduction spéciale « famille » :

- Pour 2 élèves inscrits : réduction de **20** euros sur le montant total des cotisations.
- Pour 3 élèves inscrits : réduction de 40 euros sur le montant total des cotisations.
- Pour 4 élèves inscrits : réduction de 70 euros sur le montant total des cotisations.

Paiement par chèque uniquement à l'ordre de « Ecole de Musique de Malissard »

Paiement échelonné possible (4 chèques maximum PAR FAMILLE), si tous les chèques sont donnés lors de l'inscription.

Encaissements à chaque fin de mois à compter de fin octobre.

Chè

Facture possible sur demande.



### **ENGAGEMENT DES PARENTS**

L'Ecole de Musique de Malissard est une association Loi 1901.

Son fonctionnement est basé sur le bénévolat des membres du Bureau et sur l'implication de la Municipalité tant sur le plan financier que matériel (locaux).

C'est pourquoi le Bureau demande aux élèves de participer aux manifestations qui permettent de présenter le travail réalisé avec les professeurs, aussi bien lors des divers concerts de l'année, que par la participation aux cérémonies officielles du village, participation importante qui apporte une valeur ajoutée à l'apprentissage.

Afin que les élèves apprennent dans de bonnes conditions et puissent s'entraîner à la maison, les parents s'engagent à ce que chaque élève possède un instrument à disposition à la maison (au plus tard au retour des vacances de Noël) et vienne en cours de Formation Musicale avec le nécessaire pour écrire.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Les élèves s'engagent à prendre connaissance du Règlement Intérieur de l'Association qui est affiché dans les locaux de l'Ecole de Musique et qui est consultable sur le site internet de l'école de musique.

Les familles s'engagent à le respecter et à le faire respecter par leurs enfants.

Les membres du Bureau de l'Ecole de Musique de Malissard rappellent aux parents (tuteurs) qu'ils sont responsables de leurs enfants en dehors des heures de cours.

Les parents sont donc invités à s'assurer de la présence du professeur en accompagnant leur enfant.

## Il est demandé impérativement de prévenir par email (ou téléphone) en cas d'absence de l'élève.

Un suivi des absences sera fait tout au long de l'année et entrera en compte pour les évaluations.

## <u>DROIT A L'IMAGE</u>

Dans le cadre des enseignements et spectacles proposés par l'école de musique de Malissard, les élèves pourront être photographiés ou filmés dans le but d'illustrer les activités pédagogiques et les actions culturelles concourant au rayonnement de l'école de musique.

La publication de photographies de personnes identifiables ne peut se faire sans l'autorisation des intéressés ou de leurs parents (ou représentants légaux) s'ils sont mineurs. Nous vous remercions donc de bien vouloir renseigner l'autorisation ci-dessous :

Je certifie exacts les renseignements fournis et adhère à l'engagement ci-dessus.

En m'inscrivant ou en inscrivant mon enfant à l'Ecole de musique, je m'engage à en respecter le Règlement Intérieur et à participer, ou faire participer mon enfant, aux diverses manifestations lorsque cette présence sera nécessaire.

De plus, j'autorise la publication de photographies de l'élève nommé AU VERSO, dans la presse, au sein de l'école et de ses différents supports (Facebook, site internet, etc.), dans le bulletin municipal ou tout support de communication.

Bon pour accord	à Malissard	le	 (date)

NOM et Signature :.....





